RAPPORT DE GESTION

Préambule

Règles et méthodes comptables

Bilan actif

Bilan passif

Détail des charges

Détail des produits

Conclusion

Annexes

Liste du personnel du Plan Bleu

Liasse fiscale 2018 (livret séparé)

L'association « Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée » est régie selon les statuts modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2017.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 9 octobre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, le bureau de l'association s'est réuni les 22 janvier, 17 avril, 14 juin (e-réunion) et 09 octobre.

Les présents comptes ont été arrêtés par le bureau au cours de l'e-réunion du 23 avril 2019.

Règles et méthodes comptables

Tenue de la comptabilité, présentation et certification :

Les comptes annuels sont établis par le comptable unique de l'association. Ils sont arrêtés par le bureau de l'association avant l'assemblée générale. Les comptes font l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes, Monsieur Serge DURIF, nommé pour une durée de 6 ans, conformément aux dispositions en vigueur, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

Cadre fiscal :

Comme suite à la circulaire du Premier Ministre du 14 septembre 1998 relative au développement de la vie associative et à l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, et en réponse aux informations fournies par le Plan Bleu, l'administration fiscale a statué sur le régime fiscal applicable à l'association, et exonère le Plan Bleu des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés au taux normal, et taxe professionnelle - courrier daté du 28 février 2000).

Règles et méthodes comptables générales :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis en conformité aux conventions générales comptables conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Les créances en euro sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et en-cours détenus en monnaie étrangère sont valorisés au cours de la monnaie au dernier jour de l'exercice. Si, à la clôture, leur valorisation est inférieure à leur valeur de comptabilisation initiale, une provision pour dépréciation est inscrite.

Les pertes latentes sur les actifs font l'objet d'une provision.

Règles et méthodes comptables spécifiques au Plan Bleu :

L'Association tient depuis le 1er janvier 1994 une comptabilité d'engagements. Ainsi, pour répondre aux règles de prudence, d'indépendance des exercices et pour assurer un traitement uniforme de la comptabilité, toutes les charges, qu'elles soient réglées en totalité ou non, sont enregistrées dès la naissance du contrat correspondant.

A la clôture, des charges constatées d'avance sont enregistrées lorsque la livraison n'est pas complète. La créance du fournisseur est donc rétablie proportionnellement au travail réalisé.

Depuis le 1er janvier 2006, les commandes aux fournisseurs qui sont engagées, ou qui doivent être engagées pour l'exécution des contrats de subvention, font l'objet d'une comptabilisation en charge, la contrepartie étant versée sur un compte « de fonds dédiés sur subvention », conformément au PCG des associations. Ainsi, l'association inventorie et réserve les fonds reçus pour être employés conformément aux termes des contrats de subvention.

Les produits sont comptabilisés en fonction de la nature du contrat passé avec le financeur. On distingue 3 natures de contrat auxquels sont appliquées les méthodes suivantes :

- les contrats de subvention fixe allouée pour un projet défini : La subvention est inscrite en totalité en produits. Le total des charges effectivement engagées pour l'exécution du projet est calculé en fin d'année (extrait de la comptabilité analytique). Ce total est éventuellement majoré de l'allocation forfaitaire pour frais de gestion qui est accordée au Plan Bleu par le financeur. Ainsi est déterminé le coût éligible du projet. Si ce coût est inférieur au montant de la subvention comptabilisée, la différence est comptabilisée sous forme d'un produit constaté d'avance qui viendra ajuster le produit aux charges éligibles, et qui constitue le solde du budget disponible pour l'exercice suivant.

- les contrats de remboursement « à l'Euro près » : En fin d'année, le total des dépenses éligibles du projet ainsi financé est extrait de la comptabilité analytique. On y ajoute, si elle est prévue, l'allocation forfaitaire de frais de gestion accordée au Plan Bleu. Cette somme constitue le montant de la créance du Plan Bleu sur le financeur pour l'exercice. Elle est enregistrée en compte de produits, et au débit du financeur.

- les contrats atypiques : Certains contrats n'entrent pas dans l'une des 2 catégories ci-dessus. Ils sont très rares. Chaque contrat est analysé afin de déterminer comment la créance du Plan Bleu doit être inscrite. La situation globale des engagements du Plan Bleu est déterminée en prenant en compte, depuis le début du projet, le montant des avances reçues sur le financement du projet, et le montant des dépenses éligibles engagées par le Plan Bleu. Ainsi le montant et le sens de la créance à la fin de l'exercice sont connus. On ajuste la position du compte de tiers pour qu'il reflète ce résultat, par mouvement d'un compte de produit.

Le bilan est établi de manière à refléter fidèlement les engagements financiers du Plan Bleu en tenant compte des contrats passés avec les tiers. Notamment les comptes de tiers débiteurs ne reflètent que ce qui est juridiquement exigible à la date de clôture.

Il résulte de cette règle que les sommes engagées au titre d'un projet, mais non éligibles au remboursement par son financeur, ne sont pas portées à son débit. De la même façon, un programme subventionné à l'Euro près dans la limite d'un plafond n'est porté au débit du financeur que pour le montant exact des dépenses engagées et non pour le plafond même s'il est exécuté à 100%.

En revanche, une subvention forfaitaire pour frais de gestion (cas de la dotation du Plan d'Action pour la Méditerranée) est enregistrée pour sa totalité à la clôture car elle est juridiquement exigible en totalité, indépendamment du niveau d'exécution du programme de travail (sous réserve que les frais de gestion soient au moins égaux à cette dotation, ce qui est toujours le cas).

Comptabilité analytique :

La comptabilité analytique est tenue sur trois axes : Financeur / Projet / Imputation selon le plan comptable du Programme des Nations unies pour l'Environnement. Toute charge est donc systématiquement imputée sur ces 3 axes, chacun des axes étant mouvementé pour la totalité de la charge.

Sur l'axe financeur est déterminé le tiers qui se verra sollicité pour prendre en charge la dépense. Les frais de fonctionnement, c'est-à-dire toutes les charges hors projet non affectées à un financeur ou encore les charges de projet non éligibles au financement externe (pour des raisons contractuelles notamment) sont comptabilisées sur un compte unique : 7000 : Plan Bleu. Pour connaître l'éligibilité d'une charge, il s'agit, non de savoir si la charge va être remboursée par le financeur, mais si elle sera couverte directement ou forfaitairement par le financement du projet.

L'axe projet est mouvementé en fonction de l'objet de la charge, indépendamment de sa source de financement.

L'axe d'imputation selon le plan comptable UNEP reflète le plan comptable utilisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour comptabiliser les charges de projet par nature. Deux modes d'enregistrement sont utilisés sur cet axe, en fonction des obligations de reporting imposées. Si le financeur exige qu'un reporting par nature de charge soit établi (téléphone, documentation, etc.), on impute les comptes définis par le Plan Comptable UNEP. Si le financeur impose un reporting par finalité d'emploi (par exemple : « réunion de formation N° 1 à l'étranger »), il est alors créé, sur l'axe UNEP, une ligne d'affectation qui enregistrera toutes les charges affectées à cette finalité, indépendamment de leur nature.

De la même façon, les produits sont comptabilisés analytiquement en fonction du financeur d'origine, du projet qu'ils concernent, et dans un compte de produit selon le plan comptable UNEP.

Autres informations

Evénements significatifs de l'exercice 2018

Procédures judiciaires :

Le Département des Alpes Maritimes a initié une procédure judiciaire pour obtenir par le Plan Bleu, M. Mehdi et/ou M. Quéfelec, le remboursement de travaux qu'il a engagés ultérieurement à l'incendie des locaux survenus en 2008. A titre de précaution, le Plan Bleu a impliqué dans la procédure judiciaire initiée par le Conseil Général des Alpes Maritimes sa compagnie d'assurance afin que ce soit elle qui prenne en charge le remboursement si le Plan Bleu devait rembourser le Conseil Général.
En date du 18/12/2017, le Tribunal de Grande Instance de Grasse a statué, par jugement contradictoire et en premier ressort, en rejetant les demandes formulées par le département des Alpes Maritimes.
En janvier 2018 le Département des Alpes Maritimes a fait appel de la décision du Tribunal de Grande Instance de Grasse devant la Cour d'Appel sise à Aix-en- Provence.
La procédure d'appel étant en cours au 31.12.2018, la provision pour litiges de 40 000 €, constituée en 2014 pour cette affaire, est maintenue dans les comptes de 2018.

Une procédure judiciaire a été ouverte, suite à une plainte pour fraude déposée en janvier 2014 à la gendarmerie, contre Monsieur Bovis Patrick, l'ancien Responsable administratif et financier du Plan Bleu.
Le 13 mai 2016, le Tribunal Correctionnel de Grasse a déclaré M Bovis coupable d'abus de confiance et l'a condamné à payer au Plan Bleu 17 718 € au titre de dommages-intérêts et 1 000 € au titre des frais non payés par l'Etat.
En janvier 2017, le Plan Bleu a mandaté le cabinet d'huissiers de Justice Proust- Frère pour procéder à l'exécution du jugement du TGI.
Une requête Ficoba a déclenché une série de saisies exécutions sur les différents comptes bancaires de M Bovis qui se sont révélées infructueuses.
Le montant de la provision pour créance douteuse de 18 718 € est maintenu dans les comptes de 2018.

Eléments contractuels significatifs :

Le montant de la contribution du PAM (MTF), adopté à la COP en décembre 2017 pour le biennium 2018-2019 a été de 1 276 800 euros, ce qui représente 62 400 € de plus par rapport au biennium précédent.

Signature des conventions suivantes :

- SSFA avec PNUE/PAM d'un montant de 161 705 US $ sur 16 mois pour 3 activités : Déchets marins, Economie Bleue et RED 2019 (Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019)

- La Convention pluriannuelle 2018-2021 avec le MTES, pour les montants suivants :
    - 234 000€ pour l'année 2018, comme suit : 59 000€ pour la Communication, 75 000€ pour le fonctionnement, 60 000€ pour l'élaboration du RED 2019, 40 000€ pour le déménagement
    - 134 000€/an pour 2019, 2020 et 2021 (59 000€ pour la Communication + 75 000€ pour le fonctionnement)

- La Convention avec l'ADEME d'un montant de 174 800€ sur 24 mois pour les activités suivantes: MedECC, RED 2019, Changement Climatique et Communication
- La Convention avec UE/HCMR pour le projet européen MEDREGION pour un montant de 35 000€ sur 24 mois

Clôture des projets suivants:
- SSFA avec PNUE/PAM pour le projet Med Programme
- La Convention avec INERIS pour le projet ECA Méditerranée
- La Convention avec le Secrétariat de l'Accord RAMOGE pour le projet RAMOGE

Autres éléments significatifs :

Au 1er mai 2018, le Département des Alpes Maritimes a mis fin à la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis au 15, rue Beethoven, Sophia Antipolis où se situait le siège du Plan Bleu.
Le siège a été déménagé à l'adresse suivante : 2000 route des Lucioles, Les Algorithmes – Aristote A, CS 90029, 06410, Biot.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2018

Procédure judiciaire :

Aucun

Eléments contractuels significatifs :

La signature de la Convention avec L'Agence de l'Eau RMC d'un montant de 60 130€ sur 4 ans pour l'Etude sur les pressions côtières et la transition vers une économie bleue en Méditerranée.

Autres éléments significatifs :

Aucun

Sources du rapport de gestion

Pour chaque analyse qui suit, la source utilisée est celle qui a été considérée comme apportant l'information la plus utile. Selon le cas, il s'agit soit de la comptabilité analytique, soit de la comptabilité générale. A chaque fois cette source est précisée.

Résultat

Il convient de rappeler que la quasi-totalité des engagements du Plan Bleu est pluriannuelle et que les comptes présentés ici ne reflètent qu'un exercice comptable isolé.

L'exercice 2018 se solde par un **résultat négatif** de **6 191 €** contre un résultat positif de 14 771 € en 2017.

Fonds propres

Les fonds propres, au sens général, s'élèvent à 736 638 € à la clôture de 2018, contre 742 830 € à celle de 2017. Il faut rappeler que les fonds propres constituent le témoin significatif de la capacité de l'association à faire face à ses engagements et aux risques courants d'exploitation.

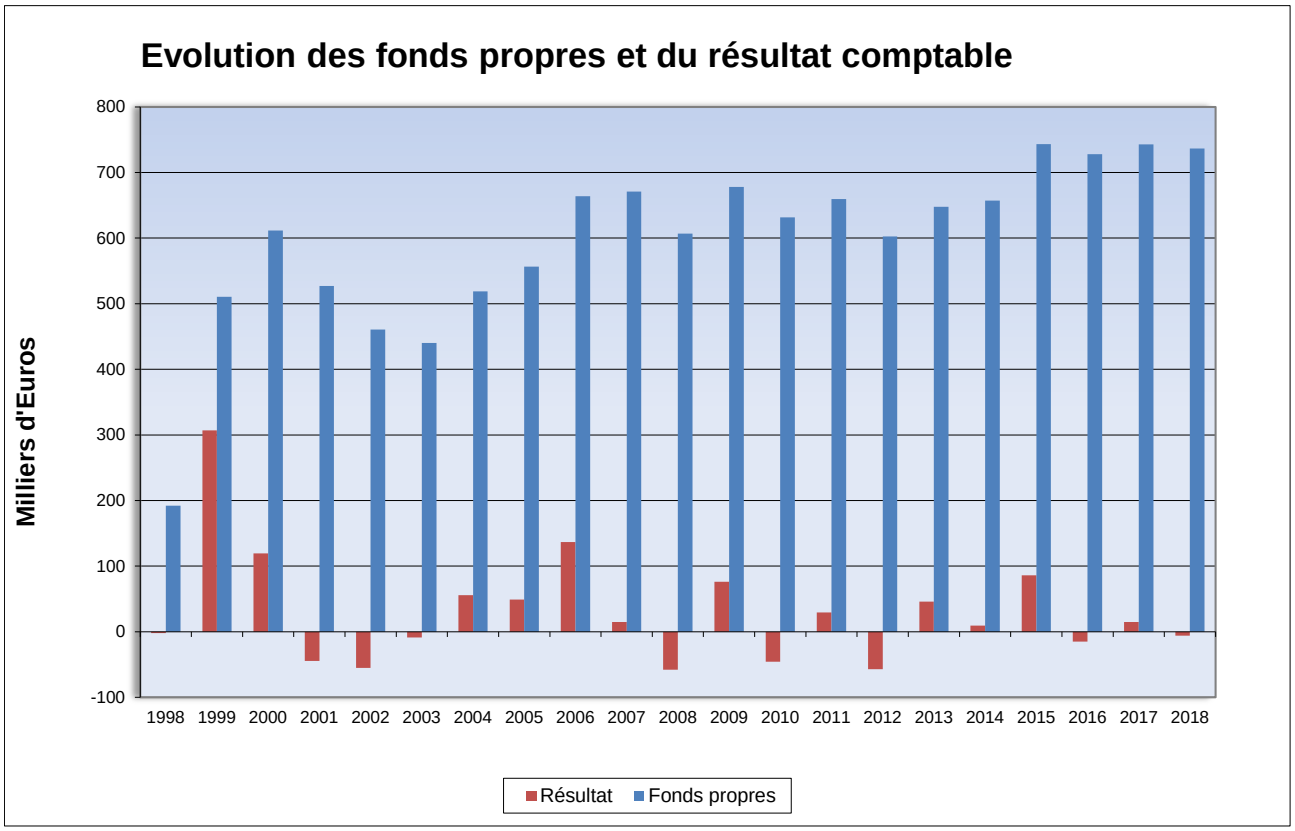

Subventions d'investissement

L'association a reçu trois subventions d'investissement depuis sa création, qui sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées, au prorata du montant de la subvention rapporté au prix de l'immobilisation. A la fin de l'année 2018 toutes les trois subventions étaient complétement amorties.

Provisions

Provisions pour litiges : 40 000 € (provision constituée en 2014 pour le litige en cours avec le Département des Alpes-Maritimes pour le sinistre d'incendie).
Provisions pour indemnités de départ en retraite constituées à la clôture : 10 200 €

Fonds dédiés sur subventions reçues

Comme il est précisé plus avant, cette rubrique reflète la partie des subventions reçues par l'association destinées à couvrir des dépenses engagées et non décaissées relatives à des activités bien déterminées qui ne sont pas encore achevées à la clôture. Le montant des sommes ainsi « provisionnées » à la clôture de l'exercice 2018 est de 470 851 €.

Dettes à court terme

Fournisseurs et assimilés :	
Le montant des dettes fournisseurs s'élève à :	129 132 €
Les charges à payer (évaluation de factures non parvenues) sont de :	22 409 €
Personnel :	
Rémunérations diverses :	0 €
Frais à rembourser :	531 €
Provisions pour congés à payer :	28 221 €
Dettes fiscales et sociales :	
Organismes sociaux :	62 953 €
Charges sociales sur congés à payer	15 471 €
Etat, impôts sur les sociétés (IS 24% sur produits financiers) :	255 €
Etat, taxe sur les salaires :	2 379 €
Taxe sur salaires sur congés à payer :	3 305 €
Autres dettes :	
Financeurs institutionnels :	5 091 €

(source : comptabilité générale)

Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations sont ci-dessous résumés pour l'exercice 2018 :

Comptes	RAN au 01/01/2018	CUMULS 2018		
		Diminutions	Augmentations	Solde au 31/12/2018
205000	28 505,22	28 505,22	0,00	**0,00**
214500	14 357,75	14 357,75	0,00	**0,00**
215400	601,05	601,05	0,00	**0,00**
218100	24 007,35	24 007,35	0,00	**0,00**
218300	58 156,54	8 547,99	0,00	**49 608,55**
218400	91 534,21	48 914,66	0,00	**42 619,55**
231000	0,00	0,00	0,00	**0,00**
274310	0,00	0,00	0,00	**0,00**
27431001	0,00	0,00	0,00	**0,00**
27431002	0,00	0,00	0,00	**0,00**
27431003	0,00	0,00	0,00	**0,00**
27431004	0,00	0,00	0,00	**0,00**
274810	2 250,07	2 250,07	0,00	**0,00**
275101	30,00	0,00	0,00	**30,00**
275102	10 000,00	0,00	0,00	**10 000,00**
275103	100,00	0,00	0,00	**100,00**
275103	0,00	0,00	2 996,00	**2 996,00**
275103	0,00	0,00	100,00	**100,00**
275103	0,00	0,00	300,00	**300,00**
Cumuls	**229 542,19**	**127 184,09**	**3 396,00**	**105 754,10**

(Source : comptabilité générale)

La diminution de 127 184 € est due à la sortie des biens immobilisés comme suit :

- 98 679 € de biens mobiliers, matériel de bureau et installations suite au déménagement des locaux sis au 15, rue Beethoven, Sophia Antipolis. Certains de ces biens ont été laissés sur place car ils étaient attachés aux murs. D'autres ont été donnés, en raison de manque d'espace dans les nouveaux locaux, ou jetés car leur état ne permettait plus leur utilisation.
- 28 505 € de licences de logiciels obsolètes

L'augmentation de 3 396 € correspond à des cautions pour les nouveaux locaux et les espaces de stockage de biens, suite au déménagement.

Les mouvements des amortissements de l'exercice 2018 sont présentés ci-dessous :

Comptes	DAP except 2018	Synthèse 2018			
		Cumul DAP 2018	RAN 01/01/18	Diminution des AMT 2018	Solde AMT 31/12/18
280500		0,00	28 505,22	28 505,22	**0,00**
281450		0,00	14 357,78	14 357,78	**0,00**
281500		0,00	601,05	601,05	**0,00**
281810		0,00	24 007,35	24 007,35	**0,00**
281830		5 414,51	48 388,55	8 547,99	**45 255,07**
281840		185,86	91 053,58	48 914,66	**42 324,78**
Cumuls	**0,00**	**5 600,37**	**206 913,53**	**124 934,05**	**87 579,85**

(Source : comptabilité générale)

A la clôture, le montant brut des immobilisations amortissables du Plan Bleu est de 92 228 €.
Les amortissements cumulés représentent un montant de 87 580 €.
Les immobilisations amortissables du Plan Bleu sont donc amorties à 95 %.
Le montant des immobilisations financières (non amortissables) est de 13 526 €.

Créances à court terme

(Source : comptabilité générale)

Fournisseurs, acomptes, avoirs et avoirs à recevoir : 2 340 €

Personnel :
Avances accordées : 0 €

Créances fiscales et sociales :
Natixis, tickets restaurant en stock : 4 254 €

Autres créances :
Financeurs institutionnels : 269 456 €
Débiteurs divers : 18 718 €
Charges constatées d'avance : 13 638€

Trésorerie

A la clôture 2018, le Plan Bleu dispose d'une trésorerie de 1 251 502 € contre 678 112 €, en 2017.

Ci-dessous, sont détaillés les avoirs du Plan Bleu au 31 décembre 2018 :

- compte CRCA en Euros :	542 166 €
- livret A :	76 981 €
- compte CRCA en dollars : l'équivalent en euros de 389 105 USD	329 789 €
- Compte de dépôt CSL Associations	301 022 €
La caisse en euro présente un solde positif de :	913 €
La caisse en USD présente un solde positif de 723 USD, l'équivalent en euros de :	631 €

Fin 2018, la trésorerie du Plan Bleu représente 5 mois de fonctionnement par rapport à 3 mois fin 2017.

Les charges de personnel

L'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP) du Plan Bleu (références : durées contractuelles de travail) a diminué en 2018 : 11.32 ETP pour 12.24 ETP en 2017 et 10.66 ETP en 2016.

Le personnel mis à disposition a été de 0 ETP (0 en 2017, 1 en 2016 et 2 en 2015).

Les charges de personnel (salaires et charges sociales et fiscales) en 2018 sont de 877 168 € contre 863 387€ en 2017.
(Source : comptabilité générale)

Les charges d'exploitation

Le montant de ces charges (dont celles de personnel) s'élève à 1 337 617 € en 2018 par rapport à 1 684 010 € en 2017.
Les frais de fonctionnement atteignent cette année 169 790 € contre 162 420 € en 2017, soient 15 000 € par collaborateur ETP contre 13 270 € en 2017.

Les charges financières

Elles sont de 224 € par rapport à 1 € en 2017.
(Source : comptabilité générale)

Les charges exceptionnelles

Elles sont de 15 063 € en 2018 contre 1 316 € en 2017.

Elles comprennent les montants significatifs suivants:

- Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs : 15 063 €

(Source : comptabilité générale)

Les produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation 2018 est de 1 342 584 € ; ce total était de 1 647 516 € en 2017.

Ces produits d'exploitation sont essentiellement constitués de contributions en espèces pour 1 307 033 €, contre 1 588 498 € en 2017.
Le solde est constitué par des reprises de provisions et des transferts de charges et autres produits pour un montant de 35 551 €, contre 59 018 € en 2017.

La répartition de ces produits par origine fait apparaitre cinq grandes sources de financement : le PAM/MTF 37%, le PAM/bailleurs internationaux 18% , la France 25% (MTES, AFD), l'Europe 16% et les autres partenaires 4% (dont les plus importants la Fondation MAVA et la Principauté de Monaco) .

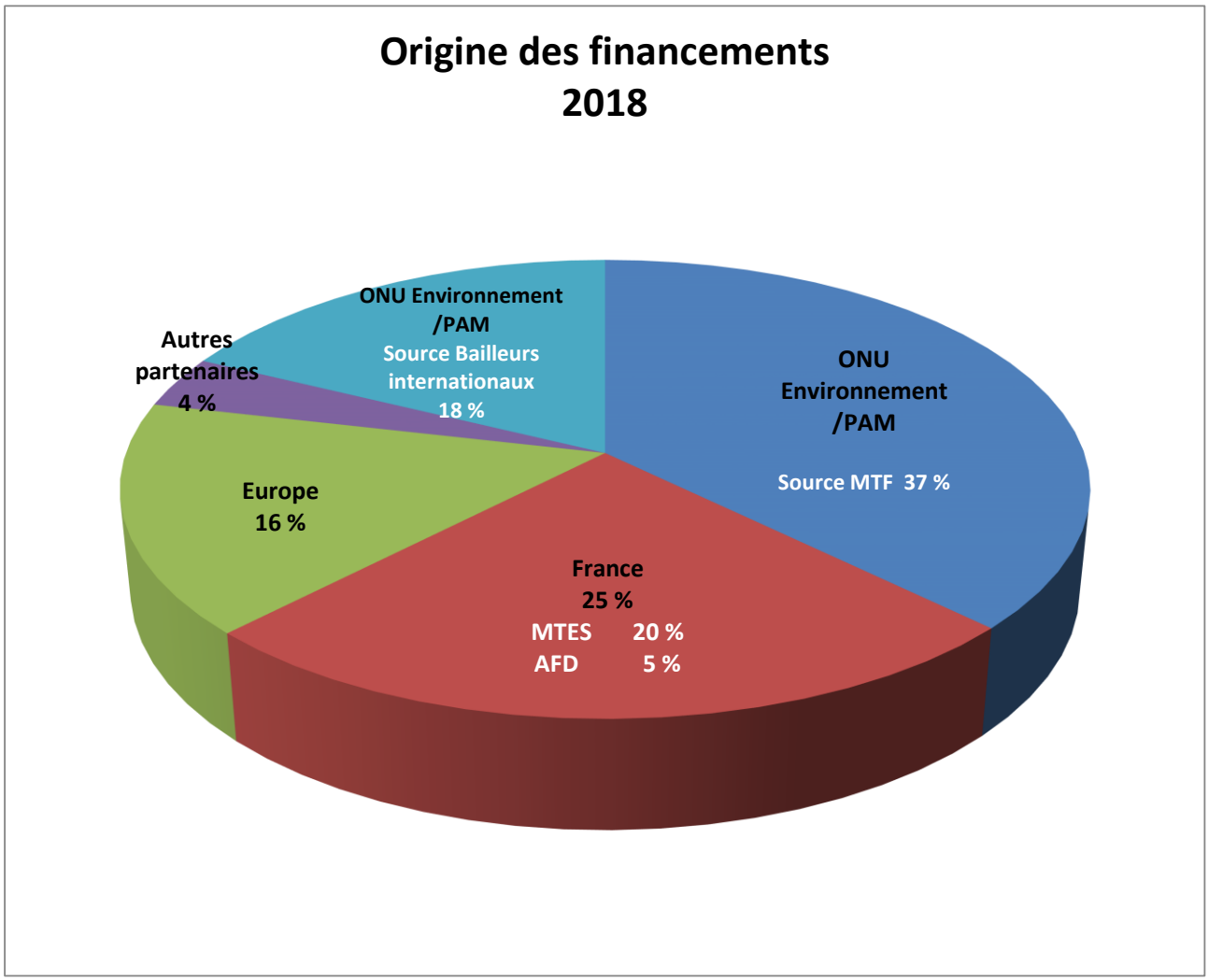

Compte tenu des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de 2018 est donc positif, 4 968 € contre un résultat négatif de 36 494 € en 2017.

Contributions en nature

Aux contributions en espèces s'ajoutent des contributions en nature.

Les contributions en nature reçues en 2018 s'élèvent au total à 65 000€, contre 134 170 € au cours de l'exercice précédent. Cette diminution importante est due au fait que le Département des Alpes Maritimes a mis fin, à partir du 01.05.2018, à la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis à Sophia Antipolis.

Ci-dessous le compte de résultat des financements en nature pour l'année 2018 :

EMPLOIS			RESSOURCES			
	Nature de charge	Montant	Contributeur	Nature de l'aide	Nb Mois	Montant
	Loyer	65 000	Département des Alpes Maritimes	Locaux mis à disposition	4	28 760
			Mairie de Marseille	Locaux mis à disposition	12	36 240
TOTAL DES EMPLOIS		65 000	TOTAL DES RESSOURCES			65 000

(Calcul extra comptable, montants en Euros)

L'évaluation des contributions en nature repose sur les éléments contractuels quand les contrats font référence à des coûts (bail de mise à disposition gratuite des locaux, notamment).

Contributions bénévoles

Le Plan Bleu bénéficie de la collaboration bénévole de membres de son bureau, qui participent à la gestion et à l'administration de l'association, et qui apportent leur contribution, chacun dans leur spécialité. Ces contributions sont calculées au temps passé, valorisé au montant moyen de la rémunération des experts court-terme dans les organisations internationales, soient 400€ / jour. Les emplois et ressources de ces contributions volontaires et bénévoles sont évalués et répartis comme suit :

Emplois		Ressources	
Projet	Montant	Contributeur	Montant
Administration	39 200	Lucien Chabason	1 600
Repr institutionnelle	11 600	Thierry Lavoux	38 000
Changement Climatique	2 000	Steinfelder Mauricette	6 400
Rural et Forêts	7 200	Jean de Montgolfier	18 000
Economie	17 200	Christian Averous	22 400
Gouvernance	18 400	Jacques Theys	10 400
Prospective	8 000	Yves Henocque	10 800
Autres	6 000	Aldo Ravazzi	2 000
TOTAL des emplois	**109 600**	**Total des contributions**	**109 600**

(Calcul extra comptable, montants en Euros)

Produits financiers

En 2018, le Plan Bleu a enregistré des produits financiers pour 1 831 €, contre 1 460 € en 2017.

Ces produits se répartissent ainsi :
- 1061 € d'intérêts fiscalisés sur des dépôts à terme
- 558 € d'intérêts défiscalisés sur des dépôts à terme
- 212 € de gains de change

Compte tenu des charges financières, le résultat financier 2018 est donc positif, 1 607 € contre un résultat positif de 1 459 € en 2017.

Produits exceptionnels

Le Plan Bleu enregistre en 2018 des produits exceptionnels d'un total de 2 552 €, contre 51 318 € en 2017, comprenant des remboursements des frais engagés sur les exercices antérieurs.

Le résultat exceptionnel 2018 présente donc un solde négatif de 12 511 €, contre un solde positif de 50 002 € en 2017.

Autres éléments d'appréciation de la situation

Les points faibles du Plan Bleu mentionnés dans les rapports de gestion précédents, sont toujours présents : la difficulté de mobiliser des ressources à long terme, et la difficulté à faire prendre en charge par les partenaires une partie des frais de structure de l'association.

Dans ce contexte, les ressources en nature de la Mairie de Marseille (locaux) et la subvention du Ministère français chargé de l'environnement sont déterminantes.

Conclusion

Le résultat négatif de 6 191 € a légèrement diminué les fonds propres dont le Plan Bleu dispose. Ces fonds d'un montant total de 736 638 € assurent une avance d'environ 5 mois de fonctionnement et permettent de faire face à des situations risquées auxquelles le Plan Bleu peut être confronté: les délais aléatoires d'encaissement des subventions et la variabilité de ses financements.

Le Plan Bleu doit, outre ses sources de financements habituels (MTF, MTES, AFD), mobiliser davantage des financements de projets correspondant aux missions fondamentales de l'association.
Des efforts ont été faits pour l'obtention de la Convention Pluriannuelle avec le MTES. Ces efforts doivent être orientés vers l'identification d'autres sources de financement par ce type de convention.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Liste du personnel

Liasse fiscale 2018 (livret séparé)

Nom	Fonction	Statut
Elen LEMAITRE-CURRI	Directrice Tél. : +33 (0)6 47 69 24 07	Salariée CDI Détachée du MTES
Jean-Pierre GIRAUD	Chargé de programme "Indicateurs et systèmes d'information" Tél. : +33 (0)7 86 38 09 36	Salarié CDI
Céline DUBREUIL	Chargée de programme "Eau et changement climatique" Tél. +33 (0)6 43 08 30 15	Salariée CDI
Antoine LAFITTE	Chargé de programme "Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)" Tél. : +33 (0)7 86 38 17 20	Salarié CDI
Lina TODE	Chargée de programme "Prospective et économie de l'environnement" Tél. : +33 (0)6 43 08 73 86	Salariée CDI
Nelly BOURLION	Chargée de programme "Ecosystèmes forestiers, biodiversité" Tél. :+33 (0)6 82 23 85 45	Salariée CDD
Fouchy KELLY	Chargée de mission "Environnement et développement" Tél. : +33 (0)6 43 08 20 23	Salariée CDD
Milan NUBLAT	Chargé d'études "Système d'Information Géographique et Statistiques" Tél. :+33 (0)6 45 48 41 94	Salarié CDD
Aurélia CAMERINI	Comptable contrôleur de gestion Tél. : +33 (0)4 92 95 25 22	Salariée CDI
Hélène ROUSSEAUX	Chargée de mission "Information-Communication-Web" Tél. : +33 (0)4 92 95 25 28	Salariée CDI
Sandra DULBECCO	Secrétaire bilingue, assistante de direction Tél. : +33 (0)4 84 08 00 50	Salariée CDI